



- ⇒ Ne pas recapuchonner les aiguilles
- ⇒ Eliminer les objets piquants, coupants, tranchants dans un collecteur ou boîte spécifique
- ⇒ Porter des gants en cas de contact avec matériels ou surfaces souillées
- ⇒ Porter des gants si mains abimées
- ⇒ Couvrir la plaie
- ⇒ Porter blouse, masque et lunettes si risque de projection
- ⇒ Se laver les mains avant et après chaque soin

SMIS
Santé au Travail

50 rue du Pressoir
CS 44008
49402 SAUMUR Cedex

Tél. : 02 41 50 28 40
Fax : 02 41 50 62 96

www.sante-travail.net



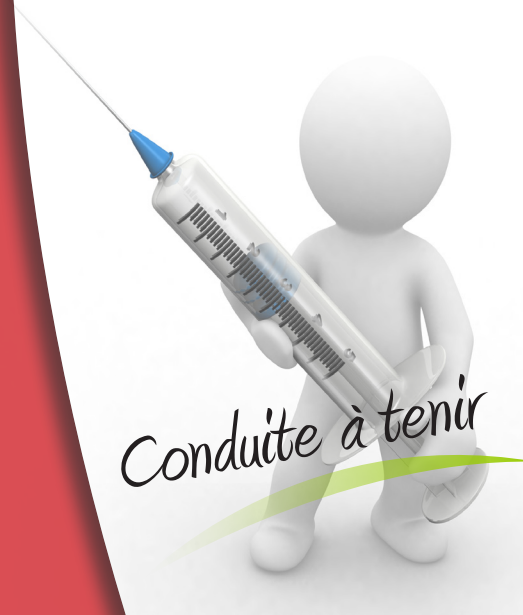
*votre
partenaire
santé
au travail*

Mars 2013



Santé au travail

Accident Exposant au Sang



ETAPE 1

Les premiers gestes

- ⇒ Nettoyer la zone lésée à l'eau et au savon puis rincer
- ⇒ Ne pas faire saigner
- ⇒ Désinfecter au Dakin pendant 10 mn

Si projection dans l'oeil ou muqueuse, rincer abondamment à l'eau ou sérum physiologique pendant 10 mn.



ETAPE 2

Dans l'heure

Prévenir par téléphone le service des urgences de l'Hôpital de Saumur pour convenir d'une consultation qui permettra d'évaluer le *risque infectieux*, réaliser *un suivi sérologique* et éventuellement *prescrire une chimioprophylaxie*. (prendre l'identité du patient source)



- ☎ urgences : Saumur - 02 41 53 30 30
Cholet - 02 41 49 65 19
Angers - 02 41 35 37 12
- ☎ VIH info soignants : 0 810 630 515
- ☎ Sida Info Services : 0 800 840 800

ETAPE 3

Dans les 24 heures

- ⇒ Déclarer l'accident du travail à l'employeur

ETAPE 4

Dans le mois

- ⇒ Contacter le médecin du travail pour assurer le suivi biologique et clinique et analyser les circonstances de l'accident

